

LES ACTIVITÉS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES HABITATIONS ET LOGEMENTS A BON MARCHÉ

PAR MARCEL MOMBACH, INGENIEUR CIVIL A. I. G.

Directeur-Général de la S. N. H. L. B. M.

Après 1944, la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché éprouva quelque peine à sortir de la léthargie dans laquelle l'avaient plongée les hostilités.

Ce fut en 1947, lorsque les premiers crédits affluèrent, qu'elle put reprendre son essor. Et durant deux ans son activité fut consacrée presque exclusivement à la construction de maisons pour ouvriers mineurs, afin d'aider le gouvernement à gagner la bataille du charbon.

Enfin, en 1949, la promulgation de la loi du 15 avril, dite « Loi Brunfaut », créant le *Fonds National du Logement*, donna à la S.N.H.L.B.M. des possibilités qu'elle n'avait jamais entrevues depuis son origine.

Pendant la période 1947-1948, des procédés nouveaux de construction furent mis en œuvre sur une grande échelle (1). Ils répondaient à un souci du moment, d'ailleurs universel, suscité par la rareté de la main-d'œuvre spécialisée, et tendaient à une très large utilisation des techniques industrielles pour simplifier et accélérer la construction des bâtiments. On dut reconnaître par la suite que les résultats escomptés n'avaient pas été atteints, notamment ceux relatifs à la réduction du prix de revient de la construction. En admettant que de tels résultats puissent être obtenus dans l'avenir, nous ne serions pas en mesure d'en faire bénéficier la communauté, du moins dans la conjoncture actuelle. Dans ces conditions, il ne parut pas opportun de poursuivre nos efforts dans ce sens.

Personnellement, je ne pense pas que la préfabrication, dans le sens du moins où elle avait été envisagée, soit la méthode de l'avenir, pas plus pour la construction de la maison unifamiliale que pour la construction des immeubles à appartements. C'est pourquoi, en 1949, nous nous sommes orientés vers ce qu'on a nommé « le traditionnel évolué ».

Un effort sans précédent est aujourd'hui produit par la S.N.H.L.B.M. pour l'amélioration du logement populaire, dans le sens technique comme du

point de vue du confort et de l'esthétique. Très spécialement dans l'étude de l'aménagement des groupes et quartiers d'habitation, en tenant intimement compte du paysage et du milieu psychologique.

Dans le cadre de la loi Brunfaut la S.N. a créé un Service d'Etudes et de Recherches qui possède ces différentes tâches dans ses attributions. L'une de ses principales activités n'est autre que l'étude, très actuelle, des moyens à mettre en œuvre pour faire baisser le coût des constructions.

Ce service a été chargé par la S.N. d'étudier de façon approfondie, en collaboration avec notre département technique, les problèmes relatifs à la standardisation, à la modulation, à l'organisation des chantiers, aux achats groupés de matériaux, au remplacement d'éléments compliqués ou coûteux par des éléments simples. Par exemple, la substitution pour les toitures de la ferme en A aux fermes courantes.

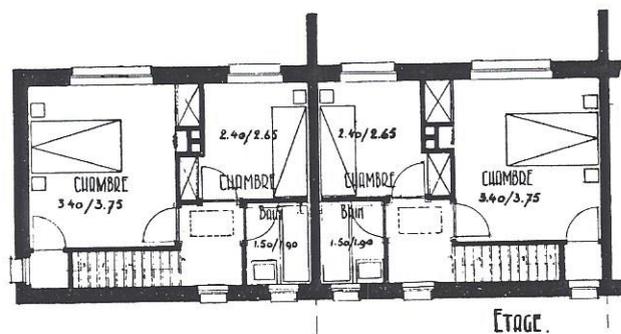
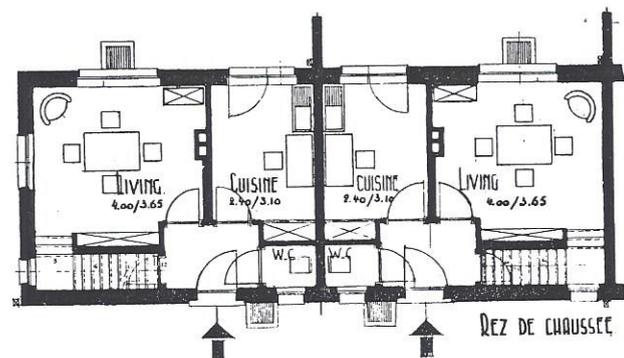
Il est probable que des résultats importants seront obtenus prochainement.

En dehors de ces études théoriques, combien précieuses, beaucoup de cités charmantes réalisées dans la dernière période de deux ans, accusent une évolution fort nette sur le passé et marquent des progrès surprenants et généralisés. Avec l'enthousiasme de nos collaborateurs techniques grandit l'émulation parmi les architectes travaillant pour nos sociétés agréées. Beaucoup de ces architectes témoignent d'un talent véritable.

Bientôt dans le domaine des cités jardins comme dans celui des quartiers de grands blocs urbanisés de façon rationnelle, notre pays qui naguère ne possédait que très peu de réalisations excellentes, se verra doté d'œuvres ravissantes ou prestigieuses.

Il est indispensable en effet que soit comblé le retard de la Belgique sur d'autres pays, tels que la Suisse ou les pays nordiques, dans le domaine de l'habitation modeste.

Je suis heureux de réunir en ces pages quelques exemples de réalisations significatives terminées ou en cours de construction. Il y en a d'autres, beaucoup d'autres à citer qui sont également caractéristiques de notre effort, mais je ne puis dépasser le nombre de pages qui m'est attribué.



Cité-jardin de Frameries. Types de plans Nord-Sud.

Architecte : Victor Bourgeois. Collaborateurs : les architectes A. Hénaut et R. Dufour.